



13-12 -2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 13 décembre 2023, à 9 h 10, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock
Joël Sabourin Saulnier

Harold Wubbolts
Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

Messieurs les conseillers Alexandre Le Blanc et Marc-André Tremblay ont motivé leur absence.

- ✉ Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Avis de motion – Règlement pour assujettir le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de terrains situés sur le territoire de la Municipalité de Ripon et visés par le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*
- 4- Avis de motion – Règlement relatif à la tarification des services de la Sûreté du Québec
- 5- Avis de motion – Règlement relatif à la tarification pour le service de l'écocentre



Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

- 6- Avis de motion – Règlement relatif à la tarification pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
- 7- Parole au public concernant la séance en cours
- 8- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-12-372

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que la séance soit ouverte à 9 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2023-12-373

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR ASSUJETTIR LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX AUX PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIPON ET VISÉS PAR LE PARAGRAPHE 12 DE L'ARTICLE 204 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE**

2023-12-374

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts à savoir qu'un Règlement pour assujettir le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de terrains situés sur le territoire de la Municipalité de Ripon et visés par le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.



Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

Un projet de règlement est présenté à cette fin.

Harold Wubbolts
Conseiller au siège #4

4.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

2023-12-375

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier à savoir qu'un Règlement relatif à la tarification des services de la Sûreté du Québec sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.

Joël Sabourin Saulnier
Conseiller au siège #2

5.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE L'ÉCOCENTRE**

2023-12-376

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jonathan Bock à savoir qu'un Règlement relatif à la tarification pour le service de l'écocentre sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.

Jonathan Bock
Conseiller au siège #1



Séance extraordinaire du 13 décembre 2023


6.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2023-12-377

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Sylvie Poulin à savoir qu'un Règlement relatif à la tarification pour la cueillette et le transport des matières résiduelles sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.


Sylvie Poulin
Conseillère au siège #6

7.

➤ **PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS**

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

8.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-12-378

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que la séance soit et est levée à 9 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.